

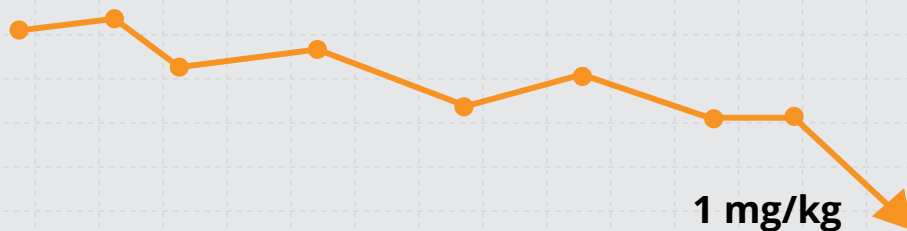


Usage de la colistine en médecine vétérinaire



CLASSIFICATION DE LA COLISTINE EN TANT QU'ANTIBIOTIQUE D'IMPORTANCE CRITIQUE À PRIORITÉ MAJEURE POUR LA SANTÉ HUMAINE

LA BELGIQUE DOIT POURSUIVRE SES EFFORTS AFIN DE LIMITER SA CONSOMMATION DE COLISTINE À MAXIMUM 1 MG/KG DE BIOMASSE



Mesures pour réduire l'usage de la colistine:



Prévention des infections gastro-intestinales des porcelets: pas de sevrage avant l'âge de 28 jours, vaccination, régime alimentaire adapté, utilisation de pré- et probiotiques, hygiène et biosécurité, climat adéquat dans l'étable, eau d'abreuvement de qualité, taille limitée du troupeau (< 60-80) et maintien des groupes durant le sevrage, ...



Pas de traitement préventif de groupes d'animaux



Ne pas utiliser la colistine comme médicament de 1er choix



Examen étiologique de confirmation du diagnostic et test de sensibilité recommandés, préalablement à l'administration de colistine



L'administration orale de colistine ne convient que pour les infections gastro-intestinales. En cas d'infections systémiques, la colistine doit être administrée par voie parentérale.



Benchmarking de l'utilisation de colistine dans les élevages : identification des élevages qui en font une grosse consommation, ainsi que des vétérinaires qui en prescrivent ou en fournissent une quantité importante afin de leur permettre de prendre des mesures pour réduire leur usage.